

**Attribution de la concession de la plage naturelle du Soleil située sur la
commune de VALLAURIS GOLFE-JUAN**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes

En exécution de l'arrêté préfectoral du **31 JAN. 2019**, une enquête publique, relative à l'attribution de la concession de la plage naturelle du Soleil située sur la commune de Vallauris Golfe-Juan aura lieu :

**du lundi 4 mars
au vendredi 5 avril 2019 inclus**

de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (du lundi au vendredi)

à

**l'Hôtel de ville
Salle de l'urbanisme 2ème Etage
Place Cavasse - BP 299
06220 Vallauris**

Tél. 04.93.64.74.44 (Standard des services techniques)

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que le registre à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par monsieur le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter aux jours et heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)

Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur, mairie de Vallauris, Hôtel de Ville, salle de l'urbanisme 2ème Etage, Place Cavasse – BP 299, 06220 Vallauris, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : juridique@vallauris.fr. Elles seront tenues à la

disposition du public au siège de l'enquête susvisé, dans les meilleurs délais. Les messages transmis par voie électronique à l'adresse précitée seront accessibles sur le site internet : <http://www.vallauris-golfe-juan.fr/-Mairie-.html> .

Le dossier d'enquête ainsi que les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête :

- une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Les services de L'État dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique) et sur celui de la commune <http://www.vallauris-golfe-juan.fr/-Mairie-.html> .

- la commune de Vallauris mettra à disposition du public, en mairie et aux heures d'ouverture normales, un poste informatique permettant de consulter le dossier numérique.

Par décision N° E18000049/06 du 13 décembre 2018, le président du tribunal administratif de Nice a désigné en qualité de commissaire-enquêteur : Monsieur **Hugues KRAL**.

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à **l'Hôtel de ville, salle de l'urbanisme 2ème Etage, Place Cavasse – BP 299, 06220 Vallauris** :

le lundi 4 mars 2019

(de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h)

le mercredi 13 mars 2019

(de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)

le vendredi 5 avril 2019

(de 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00)

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du responsable du projet : Mairie de Vallauris – Services Techniques 04. 93. 64. 74. 44.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition de monsieur le commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, monsieur le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (direction départementale des territoires et de la mer, service maritime) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Monsieur le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de ses conclusions motivées dans un délai d'**un mois**, à la date de la clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - direction départementale des territoires et de la mer - service maritime - Groupe de coordination domanialité et milieux. La copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Les services de L'État dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique).

Monsieur le commissaire-enquêteur transmettra une copie de son rapport d'enquête et des conclusions motivées à la mairie de Vallauris Golfe-Juan, où toute personne physique ou morale, concernée, pourra en prendre connaissance et demander communication, à ses frais, pendant une

durée d'un an à compter de la date de clôture. Elle sera également publiée sur le site internet de la ville de Vallauris : <http://www.vallauris-golfe-juan.fr/-Mairie-.html> .

Monsieur le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à monsieur le président du tribunal administratif de Nice.

Fait à Nice, le 31 JAN. 2019
Le préfet,

Le Préfet des Alpes-Maritimes
DIRECTION-G 3926



Georges-François LECLERC